

12 jours
de Raymond Depardon
France- 29 novembre 2017- 1h27



Séance Unique
Mardi 20 mars 2018 à 20h00
**En présence de Madame Julie
Comparot, juge de la liberté et de
la détention, Dr Boyer et Dr
Chouly, psychiatres, Madame
Michèle Thévenot, présidente de
l'UNAFAM 71**

Une chambre d'écho aux détresses contemporaines

Après *Les Habitants* (2016), qui partait sur les routes à la rencontre des Français, le photographe et cinéaste Raymond Depardon, 75 ans, revient sur les écrans avec *12 jours*, un très beau film au sujet d'un récent dispositif légal concernant les pensionnaires des hôpitaux psychiatriques.(...)

Le film s'inscrit dans une veine particulière de la filmographie de Depardon, qu'on pourrait appeler de la « comparution ». Déjà, dans *Délits flagrants* (1994), des déferés comparaissaient devant le substitut du procureur, au Palais de justice de Paris, puis dix ans plus tard, dans *10^e chambre, instants d'audience* (2004), des prévenus devant le tribunal correctionnel.

A chaque fois, Depardon rend son dispositif technique le plus discret et le moins invasif possible, pour enregistrer ces audiences comme un échange, un dialogue, une conversation, en huis clos. A ceci près que la comparution n'est pas un échange anodin, mais bien un rapport de pouvoir, où l'un des interlocuteurs doit à terme sceller le sort de l'autre. Justiciable et préposé, de part et d'autre de la table, sont assignés à des rôles différents – emporter la conviction pour l'un, dégager une forme de vérité pour l'autre – dans un petit théâtre réciproque de la persuasion, dont l'objet principal n'est autre que la parole en elle-même.

Or, dans le cas de *12 jours*, la parole des patients est bien sûr altérée par leur maladie, rendue confuse, parfois obscure, et l'échange se produit dans un brouillard de signes contradictoires, qui rend toute décision problématique. (...) Entre ces magnifiques portraits humains, Depardon filme les couloirs vides de l'hôpital, la cour banale de l'établissement, les rues avoisinantes, la brume du petit matin qui se répand sur un mobilier urbain anonyme. Sans doute comme le revers trop calme et sans qualité, injustement pacifié, d'une folie maintenue à l'écart. (**Le Monde - Mathieu Macheret- 29/11/2017**)

Parole contre parole

On entre dans le film par un long et patient travelling avant, dans un couloir neutre de l'hôpital psychiatrique du Vinatier, dans la région lyonnaise. Les portes sont closes, la lumière basse, on perçoit la légère vibration des néons et le bruit du silence ouaté. L'imaginaire s'ébranle, on repasse la filmographie bien connue sur l'enfermement hospitalier : *Titicut Follies* (Wiseman), *Shock Corridor* (Fuller), *Vol au-dessus d'un nid de coucou* (Forman)... Une citation de Michel Foucault, en ouverture, avait préalablement inscrit le film dans une généalogie de regards critiques sur l'enfermement des « fous », d'un rapport de défiance à l'institution et de combats politiques contre l'exclusion. Pourtant, la fiction est loin, et le film, par la simplicité et la force de son dispositif, fait naître des sentiments plus complexes que prévu à l'égard de ceux qui nous sont présentés.

Raymond Depardon et Claudine Nougaret ont posé leur caméra dans un interstice du système médico-juridique ouvert par une loi de 2015 qui prévoit l'obligation qu'un juge évalue la conformité à une libération, lorsque leur enfermement a vocation à dépasser douze jours. Construit sur la base d'une succession d'entretiens entre patients, accompagnés de leur avocat, et juges de la conformité de la détention, le film ne présente que de rares plans de coupe (couloirs, cours et abords directs de l'hôpital)

et réduit tout espoir d'évasion. Le dispositif resserré sur les patients contribue à la diffusion d'un sentiment d'enfermement tout en permettant d'assister à une gamme complexe d'entretiens. (...) Ce qui marque, dès les premiers instants de ces face-à-face, c'est la profonde différence dans l'accès au langage entre les patients d'un côté, les juges de l'autre. La procédure, extrêmement formalisée, conduit les juges à dérouler un langage médico-légal qui a autant pour objet de qualifier précisément les comportements, que pour effet d'instaurer une immédiate barrière et de supprimer toute personnalisation des échanges. (...) Face à eux, les internés sont balbutiants, assommés de médicaments pour certains, dépourvus d'éducation pour d'autres : leur parole est incohérente, saccadée, décousue. On reste suspendu à leurs lèvres, dans l'espoir d'un discours structuré comme vecteur d'une libération.(....)

Pour autant, le film n'est pas qu'une mise en opposition de deux rapports au langage. Il y a l'évident apport de l'image, par l'usage du plan américain sur les patients, la mise en chair qu'il offre et qui donne la possibilité de découvrir autant de portraits d'hommes et de femmes bien vivants, en résistance. (...) Si *12 jours* documente évidemment aussi la misère sociale des marges de notre société et la profonde solitude de certains, il nous place également face à la découverte de corps et d'esprits qui luttent pour retrouver une autonomie dans la « norme ». Chaque patient est un mystère : quelle histoire derrière ce visage ? Quelle douleur derrière ce regard ? Bien plus, *12 jours* décrit aussi l'humanité des juges, qui, loin des figures tortionnaires véhiculées par la tradition cinématographique, semblent patients, bienveillants et soucieux de saisir la complexité des situations. En nous renseignant progressivement sur le passé des patients (l'un a agressé sans raison un piéton, l'autre a tué son père), ils font naître des dilemmes très politiques : notre empathie naturelle envers ces patients est-elle socialement soutenable ? Et si, au fond, ce dispositif était justifié ? (...) **Critikat.com – Alex Scoffier – 28/11/2017**

Des individus fragiles face à deux pouvoirs alliés : (Slate.fr – JM. Frodon – 29/11/2017)

Face au discours médical paré d'une autorité *de facto* relayée et amplifiée par la parole du juge, lequel n'a ni moyen ni raison de douter de la validité du diagnostic, ni le patient ni son avocat ne sont en mesure de discuter sur le plan scientifique. L'avocat se retrouve le plus souvent devenir l'allié du juge (et du «véritable juge», hors champ : le médecin) pour convaincre son client que l'internement est en effet la meilleure solution. Au lieu de s'opposer, au moins de s'équilibrer, le pouvoir médical et le pouvoir juridique se donnent la main pour éliminer toute autre approche, plus intuitive, plus maladroitement argumentée éventuellement, mais peut-être pas moins «juste».

Tous les internés ne tiennent pas à sortir, mais on ne voit pas, dans le film, comment ceux qui le souhaitent auraient la moindre chance d'y parvenir grâce au dispositif des «12 jours».

Le film ne livre pas de statistiques plus globales, et il ne s'agit ici que de ce qu'il montre, pas de la procédure «en général». En France, 92.000 personnes font l'objet d'une mesure d'internement sans consentement; Depardon en a filmé 70 et son film en montre 10. Difficile donc de généraliser immédiatement sur la réalité du dossier, mais au fond, ce n'est pas la question principale, même si on fait assez confiance à l'honnêteté du réalisateur pour n'avoir pas monté en épingle des cas atypiques. Car *12 Jours*, lui, n'énonce aucun jugement. Il montre ce que le réalisateur a vu –et aussi ce qui a été autorisé par les personnes filmées, ce qui est un autre critère de tri. Il ne dit jamais que ces personnes, juges, avocats et médecins, se comportent mal. Il prend acte, concrètement, des effets de rigidification d'un dispositif institutionnel, au détriment de la diversité des situations individuelles qui était d'ordinaire au cœur de ses films. Si critique il y a, c'est, en creux, contre une législation, de bonne volonté elle aussi, mais qui produit autre chose que ce qu'elle visait.

Pour en revenir au cinéma de Raymond Depardon, cette approche, qui montre comment le singulier est battu par la machine, a fortiori lorsque deux appareils (médecine et droit) se trouvent associés, est tout aussi féconde, émouvante et inquiétante que ce qui advenait dans les précédents films.

Prochaines séances Embobiné: L'INTRUSA 22/03 à 18h30 et 26/03 à 14h

MARIANA, 22/03 à 21h, 26/03 à 19h et 27/03 à 20h

Carte d'adhésion valable de septembre 2017 à août 2018

Adhérer, c'est soutenir l'association

Plein tarif 18€ / Tarif réduit 9€ * * Jeune de -26ans, étudiant ou demandeur d'emploi

Bénéficier de tarifs sur les séances :

Embobiné 6€ Normales 6,50€

(hors week-ends et jours fériés)